

PUBLIC CONCERNÉ

- Demandeur.se.s d'emploi de plus de 16 ans.
- Salarié.e.s en contrat de professionnalisation.
- Salarié.e.s bénéficiant d'un CPF Transition.
- Utilisation du compteur CPF.

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

- Admission suite à un entretien individuel de motivation et tests de positionnement.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Formation de 9 mois, dont 1050 heures en centre et 350 heures de stage en entreprise.
- La formation est organisée en 7 Unités Capitalisables (UC) : 5 UC nationales et 2 UC d'adaptation régionale (UCARE).

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Journées en centre animées par des formateurs experts techniques, avec cours ou travaux dirigés, apports de connaissances, jeux de rôle, et travaux sur différents supports (papier, numérique, vidéo, multimédia...).
- Plateforme de téléformation Moodle.
- Travail individuel et travail collectif tutoré ; évaluations formatives.
- Journées de formation délocalisées en entreprise avec mise en situation pratique.

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Individualisation des parcours en fonction des acquis académiques et de l'expérience professionnelle, sociale et bénévole.
- Possibilité de FOAD (Formation Ouverte À Distance).
- Intervention de nombreux professionnels.
- Obtention de la « capacité professionnelle agricole ».
- Plateaux techniques de l'EPL (exploitation agricole, ateliers, vignes...)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Compétences communes : Piloter une exploitation agricole.
 - Définition de la stratégie dans une logique agro-écologique, choix de deux productions en synergie.
 - Gestion économique, financière et administrative,
 - Commercialisation des produits,
 - Organisation du travail et management.
- Conduire une activité de production et de transformation.
 - Productions au choix : Grande culture, viticulture, maraîchage, plantes aromatiques et médicinales, élevage,
 - Maîtrise technique de process de production végétale ou animale,
 - Transformation (cf tableau).

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

- Diplôme de niveau 4 délivré par l'autorité académique après l'obtention des 7 UC.

Vous devez justifier d'un des niveaux suivants :

- Avoir une année d'expérience professionnelle à temps plein dans le secteur agricole.
- Avoir trois années d'expérience professionnelle à temps plein dans un autre secteur.

POURSUITE D'ÉTUDES ET/OU DÉBOUCHÉS

- BTS Agricoles, Certificats de Spécialisation.
- Salarié.e hautement qualifié.e en exploitation agricole.
- Création ou reprise d'entreprise agricole dans son territoire ou pour développer un réseau local.

CONDITIONS MATÉRIELLES

- Prochaines dates de formation et tarif : Nous consulter,
- Informations générales à retrouver sur les fiches « Modalités de rémunération et financement » et « Modalités pratiques ».

LA VIE AU CENTRE

Hébergement - Restauration sur place - Centre de ressources documentaires - Wifi - Accessibilité des locaux.



